

Systemes de production durable en fruits et légumes

Des approches multiples

Le Cirad-flhor et plusieurs départements de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) ont conjointement organisé un séminaire sur les systèmes de production durable en fruits et légumes qui s'est tenu à Montpellier du 30 août au 2 septembre 1999. A l'aide de quelques exemples, *Fruitrop* rend compte dans ce numéro des grands thèmes — traçabilité sur les produits, cahiers des charges sur les pratiques, outils de diagnostic et de gestion à la parcelle — abordés durant ces journées, faute de pouvoir, étant donné leur nombre, reprendre toutes les communications.

Quels types de produits pour quels consommateurs ?

« *L'analyse de la consommation et des modes de production pour répondre aux attentes des consommateurs* », tel était le sujet de la table ronde, regroupant des représentants de la filière alimentaire, qui initiait ces journées.

Les crises de ces dernières années ont conduit le consommateur à s'interroger sur l'inocuité réelle des aliments. Ils développent un comportement de prudence et de réflexion, souhaitent mieux connaître les produits mis à leur disposition, rejettent de plus en plus le produit standard, exigent des garanties sur l'inocuité et la sécurité des aliments et vont même jusqu'à remettre en cause les méthodes de production industrielles. Une des réponses de la filière à ces inquiétudes s'est traduite par la multiplication de signes de qualité publics et privés qui, loin de rassurer le consommateur, le rendent perplexe. Le représentant des consommateurs pense que des crises alimentaires plus importantes surviendront, les systèmes de production agricole et agro-alimentaire portant en eux-mêmes les crises à venir.

Consciente des préoccupations nouvelles du consommateur, la grande distribution développe une offre spécifique, se réclamant de démarches qualité et se matérialisant sous forme de marques. Elles reposent sur des cahiers des charges et des guides de bonne pratique spécifiques à chaque enseigne et

à chaque produit. Ces distributeurs privilégient tous la notion de traçabilité. La démarche est validée par autocontrôle ou au travers d'organismes certificateurs. Un exemple concret de la démarche distributeur est exposé par un représentant de l'enseigne Cora.

Les signes de qualité, précise un représentant de l'administration, s'appliquent soit sur les moyens, soit sur les résultats. Ainsi, en France, le Label Rouge est la seule certification portant sur les résultats. L'Appellation d'Origine Contrôlée, l'Agriculture Biologique, la Certification de Conformité, etc., portent sur les moyens seulement, sans garantie de qualité pour le produit. Il attire aussi l'attention sur le fait que la multiplication des certifications conduit à leur banalisation (le seuil des 20 % de produits labellisés ne devrait pas être dépassé).

L'éveil des consciences

Refusant la suspicion qui prédomine à l'égard des produits alimentaires, le représentant de l'agro-industrie rappelle que le niveau actuel d'inocuité des aliments atteint des records. Il précise que la qualité ne se définit pas à partir du seul critère organoleptique, mais également à partir de la qualité microbiologique des aliments. D'autre part, il met l'accent sur le fait que, dans les crises alimentaires, la désinformation, la guerre économique et les montages médiatiques jouent également un rôle important. Il donne aux scientifiques la priorité dans la définition et l'élaboration de nouveaux produits ou de nouvelles techniques, se défiant du jugement du

Quelques réflexions sur la consommation alimentaire dans les pays du Sud

- Grande diversité de systèmes de production et de distribution, sans convergence vers un modèle unique. Pas de mimétisme vers les modèles occidentaux.
- Le fonctionnement des filières repose sur un contrôle social au niveau du groupe, de la région, etc.
- Très grande diversité de consommateurs.
- Grande diversité du pouvoir d'achat.
- La question alimentaire ne se ramène pas au seul aspect quantitatif, la qualité intervient également.
- Un point essentiel, l'urbanisation caractérisée par son extrême rapidité. En l'an 2000, les urbains seront plus nombreux que les ruraux. Les conséquences sont multiples :
 - effet d'entraînement sur l'activité agricole,
 - convergence vers un certain nombre de produits standards (tomate, pomme de terre, oignon) et vers les produits transformés (jus de fruits), et, concomitamment :
 - maintien d'une recherche de spécificité, avec une tendance très nette à la diversification des produits, des pratiques et des représentations que le consommateur se fait des produits,
 - activation des produits de terroir,
 - risques sanitaires importants liés à l'agriculture périurbaine.
- Forte dynamique des produits de cueillette, fruits notamment.

d'après une présentation de N. Bricas, Cirad-amis

consommateur incapable, selon lui, d'imaginer le produit fini.

De cette table ronde, il ressort que l'accord se fait sur les besoins d'une prise en compte du contexte nouveau (globalisation, mondialisation) dans lequel la filière alimentaire évolue. Par contre, les analyses et les mesures préconisées varient selon les maillons de cette filière. Il en résulte une multitude d'initiatives (voir encadré page 10), sans réelle base scientifique ayant un effet sur la qualité, qui, le plus souvent, répondent au seul besoin marketing. Les crises actuelles en portent témoignage, puisque ce ne sont pas les procédés de production ou de transformation, mais leurs applications frauduleuses qui sont en cause.

Les problèmes qui se manifestent depuis plusieurs années ont du moins eu le mérite d'éveiller les consciences à la nécessité de pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement et de contrôles stricts tout au long de la chaîne alimentaire. Il n'en reste pas moins que la mise en oeuvre de ces nouvelles conduites a un coût, non négligeable, assumé, in fine, par le consommateur.

Comme l'a fait ressortir un participant, l'alimentation est un acte social au travers duquel nous nous exprimons. Cet acte est basé sur le rêve, le consommateur projetant ses désirs sur les produits qu'il se procure. Gageons que sa part de rêve n'ira pas en diminuant ●

F. Fajac, Cirad-flhor

Les questions environnementales dans la réglementation

Depuis une quinzaine d'années, la Communauté européenne s'est engagée à tenir de plus en plus compte des questions d'environnement. C'est par le traité d'Amsterdam de juin 1997 que la protection de l'environnement a été intégrée dans la définition et la mise en oeuvre des politiques de la Communauté européenne. La nouvelle Organisation Commune des Marchés dans le secteur des fruits et légumes (règlement CE n°2200/96 sur l'OCM) illustre bien cette politique. En effet, au-delà des aspects d'organisation économique, l'attribution d'aides pour les programmes opérationnels est conditionnée à la réalisation d'actions contribuant au respect de l'environnement.

Ces dispositions environnementales sont mises en oeuvre par les Etats membres à travers des encadrement nationaux conformément au principe de subsidiarité ; ceux-ci sont destinés aux organisations de producteurs (OP) et concernent, d'une part, les méthodes de retraits et, d'autre part, les programmes opérationnels.

Pour les retraits (chou-fleur, pomme, pêche), l'encadrement définit les conditions dans lesquelles le retrait doit être pratiqué en privilégiant les voies

Quelques concepts et définitions sur les agricultures et leur valorisation

Concepts et définitions

Réglementé

Agriculture biologique - L'expression agriculture biologique désigne les produits agricoles ou les denrées alimentaires obtenus en respectant les cycles biologiques et l'équilibre des cultures et qui résultent d'un mode de production exempt de produits chimiques de synthèse. Elle ne peut, sous quelque formulation que ce soit, être attribuée qu'aux produits agricoles transformés ou non, répondant à certaines conditions de production et de transformation définies par la réglementation européenne (Règlement de base CEE n° 2092 de 1991) ou les dispositions nationales (*source : Dictionnaire permanent entreprise agricole, 1998*).

Protection intégrée - Seul élément à être réglementé (Directive 91/414/CEE) dans le concept de production intégrée. Les règles de production intégrée sont définies par l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB).

La production intégrée est un système d'exploitation agricole qui :

- intègre les ressources naturelles et les mécanismes de régulation dans les activités de l'exploitation afin de parvenir à une suppression maximale des apports d'intrants,
- assure une production durable d'aliments et des autres produits de haute qualité par l'utilisation préférentielle de technologies respectueuses de l'environnement,
- maintient le revenu de l'exploitation agricole,
- élimine et réduit les sources actuelles de la pollution de l'environnement générées par l'agriculture,
- soutient les fonctions multiples de l'agriculture.

Concept repris dans un cadre législatif général

Agriculture durable - Définition extraite d'une communication de l'Union européenne (JOCE, C 173 du 19-06-1999).

« La relation que l'on souhaite établir entre l'agriculture et l'environnement peut être définie par les termes « agriculture durable ». La durabilité est le concept fondamental du cinquième programme d'action en matière d'environnement, où le développement durable est considéré comme un développement du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de satisfaire leurs propres besoins. Cela signifie qu'il faut maintenir l'équilibre général et la valeur du capital naturel et redéfinir les questions à court, moyen et long terme pour tenir compte des coûts et des avantages socio-économiques réels de l'utilisation et de la conservation. »

Non Réglementé

Agriculture raisonnée - Concept utilisé par la Société FARRE (Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement), proche de la définition de l'agriculture durable.

Valorisation commerciale

Les signes de qualité

Ils font l'objet d'une définition réglementaire au niveau européen : Agriculture biologique, Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Attestation de Spécificité. Au niveau français, ces signes sont : l'Agriculture Biologique et son logo AB déposé par le ministère de l'Agriculture, le Certificat de Conformité Produit (CCP), le Label Rouge (associant une IGP à un CCP) ainsi que l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) (associant une IGP à un CCP).

Les démarches collectives ou individuelles

- la certification d'entreprise ou de système de production (ISO 9000, ISO 14 000, etc.),
- la mise en oeuvre de cahiers des charges collectifs ou individuels, autocontrôlés ou certifiés par un organisme extérieur,
- la politique de marque collective ou individuelle.

d'après des interventions de P. Robin (INRA.ea) et F. Villeneuve (CTIFL)

non destructives et en limitant l'impact lorsque les produits doivent être éliminés. Pour les programmes opérationnels, l'encadrement propose un certain nombre d'actions, les organisations de producteurs pouvant choisir une ou plusieurs actions à mettre en oeuvre, selon leurs priorités. Dans les deux cas, les actions sont financées à parité égale par les fonds opérationnels prévus à cet effet par l'Union européenne et les cotisations des professionnels. Le montant total des programmes opérationnels est dépendant du chiffre d'affaires de l'organisation de producteurs (minimum 2,5 %, maximum 4,5 %) et du total des demandes au niveau d'un Etat.

Pour ces actions, quatre axes de travail sont prioritaires pour les cultures fruitières et légumières :

- raisonner l'alimentation hydrominérale et la protection phytosanitaire,
- maîtriser et réduire les intrants, les résidus et les effluents,
- utiliser, recycler ou épandre proprement les déchets de culture, les écarts de tri, etc.
- s'orienter vers une agriculture durable.

Plusieurs actions sont proposées et font l'objet chacune d'une fiche (rotation des cultures légumières, protection de l'eau, etc.). Pour chaque fiche action, les points suivants sont détaillés :

- définition de l'impact et/ou de l'intérêt pour l'environnement des techniques culturales en jeu,
- présentation des éléments minimum à respecter en totalité pour que l'action soit éligible,
- présentation d'éléments supplémentaires, dans la mesure où les éléments minimums sont remplis,
- documents de suivi à tenir, pouvant servir de justificatifs techniques et garantissant une traçabilité des opérations.

Une articulation avec d'autres sources de financement doit être mise en oeuvre pour qu'il n'y ait pas de double paiement ●

d'après une présentation de F. Villeneuve, CTIFL

La diversité des démarches qualité : la filière melon française

Le melon est l'un des rares fruits faisant l'objet de démarches qualité poussées. Les buts sont de mieux valoriser une production de qualité, obtenue selon des techniques culturales respectueuses de l'environnement et de répondre à l'attente de la clientèle et du consommateur.

Les démarches qualité sont diverses et concernent deux catégories de signes :

- les **marques** de sociétés ou de démarches commerciales collectives d'organisations économiques. Elles sont déposées à l'Institut National de la Propriété Industrielle ;
- les **signes officiels de qualité** : label rouge, certification de conformité produit (CCP) ou indication géographique protégée (IGP).

Une enquête a été réalisée en 1998, dans les différents bassins de production, auprès de différents opérateurs, représentant 51 % de la production française en volume. Elle a permis d'ébaucher un panorama de ces démarches, qui s'appuient sur deux types d'outils :

ENVIRONNEMENT - LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR		
	UE	FRANCE
Nitrates	- Directive	- Décret sur les zones vulnérables - Décret sur les programmes d'actions sur les zones vulnérables - Code des bonnes pratiques agricoles - Loi sur l'eau
Eau	- Réglementation dense - Directive cadre proposée	- Loi sur l'eau - Décret sur le déversement des effluents - Décret sur l'épandage des boues
Déchets	- Directive (uniquement sur les emballages) - Directive sur l'utilisation des boues	- Lois relatives à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux - Décret sur l'épandage des boues
Protection de la nature	- Essentiellement directives sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage	- Néant

- Soit le savoir-faire technique et commercial et la confiance acquise au cours des années. Chaque expéditeur dispose d'un noyau dur de producteurs, auxquels il peut apporter un appui technique plus ou moins poussé.
- Soit de stricts cahiers des charges. Ils définissent les interventions à la parcelle et en station de conditionnement, où l'agrèage est réalisé notamment sur un échantillon du lot brut, à l'arrivée.

Le problème principal est la traçabilité des lots, liés à leur taille : plus ces derniers sont petits, plus il est coûteux et difficile de les caractériser. La traçabilité peut être totale (du producteur au colis expédié, identifié par la date de récolte, la variété et le numéro du producteur) ou partielle (de la station au colis expédié, identifié par la date de conditionnement et le numéro du producteur).

FILIERE MELON - GRANDE VARIABILITE DES DEMARCHES	
➤	des marques commerciales collectives, regroupant plusieurs producteurs ou groupements :
	<ul style="list-style-type: none"> • Plaisirs de Coccagne, • Adagio. • Goût du Sud,
➤	des signes officiels de qualité :
	<ul style="list-style-type: none"> • Label Rouge Soldive, • CCP Goût du Sud, • CCP-IGP - Melon du Haut Poitou et marque commerciale collective : Les Maîtres du Haut Poitou, - Melon du Quercy et marque commerciale collective : La saveur qui tranche, - Sourire de Vendée.
➤	des marques de sociétés
	<ul style="list-style-type: none"> • Rouge Gorge, • Carte d'Or, • Philibon, • Gérin Prestige, • Nectar de Provence, • Tranche de Miel.

Les outils d'enregistrement sont constitués par des fiches :

- de champ, décrivant les interventions culturales,
- de station, décrivant le lot suite à l'agrèage, au tri, au calibrage et au conditionnement,

- de palette, rassemblant plusieurs lots et assurant le lien avec le client.

Les politiques commerciales ont pour objectifs de défendre une stratégie terroir et favoriser le regroupement de l'offre atomisée, de répondre à la demande de la grande distribution, avec, en particulier, une production sous différents climats (Antilles, Maroc, Espagne, France Métropolitaine) permettant d'étendre la période de commercialisation et aussi de fidéliser le consommateur. L'enquête a également permis de mettre en avant des demandes techniques concernant :

- La production raisonnée, et, plus particulièrement, la protection raisonnée. Elle est un thème prioritaire pour l'ensemble des opérateurs.
- Les techniques culturales permettant d'optimiser le rendement et la qualité globale du melon. Son évaluation est délicate : le test de dégustation est actuellement le seul utilisable. Les outils de mesure fiables, non destructifs, doivent être développés.
- Le maintien de la qualité après récolte. Il est lié à la maîtrise des chocs et aux conditions de conservation. L'étape entre l'expédition et la consommation est actuellement mal connue.
- La demande des consommateurs, afin de trouver des niches commerciales et de développer des produits melon et non pas le melon.

La diversité des démarches qualité en melon est le premier constat que l'on peut faire. Mais cette diversité de marques et de signes est-elle suffisamment lisible et claire à la fois pour le distributeur et le consommateur ? La question se pose de savoir comment mieux les aider à se repérer ●

d'après une présentation de C. Guéineau, CTIFL

Clémentine de Corse : étude de la qualité par l'approche filière

Dans le cadre d'un programme de recherches sur la qualité de la clémentine de Corse, la Station de Recherches Agronomiques Inra-Cirad a conduit de

1996 à 1998 une étude exploratoire afin d'identifier les facteurs de variation de la qualité depuis la sortie de la chaîne de conditionnement jusqu'à la réception du lot par le premier destinataire sur le continent. Les principales constatations portent sur les points suivants.

- Les moyens de transport utilisés, — remorque frigorifique, camion bâché —, créent une variabilité des conditions de température au sein de lots homogènes au départ de la station de conditionnement. Ces variations de température s'expriment à la fois entre palettes selon leur position dans la remorque, mais surtout au sein d'une même palette. De fait, les clémentines situées à proximité de la source de froid subissent les variations d'amplitude les plus intenses. Cependant, étant donné l'itinéraire suivi par la clémentine de Corse et les changements de mode de transport durant le trajet, des améliorations sont difficilement envisageables.
- L'évolution de la qualité de la clémentine dans la phase post-conditionnement est influencée par les manipulations qu'elle subit, lesquelles sont très variables selon le destinataire. En effet, les suivis effectués indiquent que les chocs se multiplient après le déchargement des lots chez le premier réceptionnaire à Rungis : leur nombre est au moins aussi important qu'au cours de la première partie du trajet.
- La qualité finale du fruit est fonction de l'état où il était au moment du conditionnement, ce qui était attendu. Renverser la perspective en partant d'objectifs à atteindre (seuils, valeurs des critères) conduit en revanche à passer de la qualité du produit aux manières de produire.
- Si la clémentine de Corse était considérée comme un produit à part, c'est que son identification reposait sur un signe particulier, la feuille. Or, ce signe pouvant maintenant être utilisé par les producteurs d'autres pays pour leurs expéditions vers la France continentale, il ne suffit plus. Les producteurs insulaires et leurs organisations doivent s'engager résolument dans une politique de qualité avec la mise en place d'un système de reconnaissance et de protection de l'origine ●

**D'après une présentation
de C. de Sainte Marie, INRA-SAD**

Cahiers des charges et filière banane

Marqué par des accidents à répétition du type vache folle ou dioxine, soucieux que son environnement soit préservé, choqué par les rapports faisant état des conditions de travail offertes aux salariés dans certains pays pour certaines productions, dont, notamment la banane, le consommateur attend désormais un produit qui soit, en quelque sorte, libre de tout soupçon. A charge aux filières agro-alimentaires d'en administrer la preuve. Pour ce faire, elles focalisent leur attention sur l'élaboration et la mise en place de cahiers des charges, susceptibles d'assurer que les conditions tant de production que de mise en marché sont optimum.

Le marché international bananier et la place de la banane en Europe

La production mondiale de banane dessert a plus que doublé en trente ans. Avec 57 millions de tonnes, la banane arrive au second rang de la production mondiale de fruits, derrière l'orange et à égalité avec le raisin. Elle est largement en tête des échanges mondiaux de fruits (13 millions de tonnes environ pour 5 milliards d'euros).

Le marché d'exportation est dominé par : l'Equateur (4,4 millions de tonnes en 1997), le Costa Rica (1,8 millions de tonnes), la Colombie (1,5 million de tonnes), les Philippines (1,2 million de tonnes).

La banane est un produit de base dans la consommation européenne de fruits et légumes frais. L'Union Européenne absorbe près de 4 millions de tonnes de banane dessert pour une valeur de l'ordre de 1,7 milliards d'euros. En France, la banane arrive en 3ème place, derrière la pomme et l'orange et devant les petits agrumes (clémentines et hybrides). Dans les dépenses totales annuelles de fruits du consommateur français, la part de la banane est de 12 %.

Les démarches s'appuyant sur la notion de cahier des charges

Quatre démarches principales sont à mentionner :

- celle relative à la banane biologique,
- celle relative à la banane du commerce

- équitable (Fair Trade),
- les filières qualité,
- les démarches marketing.

La banane biologique

Une banane est certifiée biologique lorsqu'elle est produite selon des normes nationales à base juridique (reposant généralement sur les lignes directrices publiées par la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique) sous le contrôle d'un organisme indépendant de certification. Dans le cas de la banane, les normes ont généralement été établies dans les pays d'importation (FAO, Groupe intergouvernemental sur la banane et les fruits tropicaux, mai 1999).

En Europe, sa dénomination et sa mise en marché répondent à un cahier des charges très strict mis en place par les autorités européennes. La certification et le contrôle sont réalisés par des sociétés privées reconnues (Ecocert, Qualicert, etc.).

Les importations mondiales de banane biologique ont été estimées à 27 000 tonnes pour 1998. Les principaux débouchés sont l'Union européenne, les Etats-Unis, le Japon, le Canada.

BANANE BIOLOGIQUE - ESTIMATION DES IMPORTATIONS MONDIALES EN 1998	
Union européenne dont :	entre 11 et 13 000 tonnes
Allemagne	plus de 6 000 tonnes
Royaume-Uni	3 000 tonnes
France	moins de 2 000 tonnes
Suède	environ 1 500 tonnes
Etats-Unis	11 000 tonnes
Canada	1 800 tonnes
Japon	environ 2 500 tonnes
Source : FAO	

La République Dominicaine arrive en tête des fournisseurs, tant en Europe qu'aux Etats-Unis. D'autres pays d'Amérique latine (Mexique, Colombie, Honduras, Costa Rica) et les Philippines interviennent également à l'export. En Europe, Israël, les Canaries, quelques origines d'Afrique de l'Ouest et des Antilles sont aussi présentes.

Sur le marché européen, les importateurs de banane biologique sont, pour la plupart, spécialisés dans les produits biologiques. Leur nombre est restreint. La

distribution est le fait, en premier lieu, des enseignes spécialisées. Cependant, la grande distribution s'intéresse de près aux produits biologiques en général et développe sur ce segment des actions marketing. Elle joue un rôle non négligeable dans le développement des ventes de banane biologique, en Allemagne et au Royaume-Uni notamment.

Selon la FAO, l'offre serait actuellement inférieure à la demande. Et les perspectives de développement du marché sont positives, aussi bien aux Etats-Unis (possibilité d'atteindre un volume annuel de 60 000 tonnes) que dans l'Union européenne (possibilité d'atteindre un volume annuel de 45 000 tonnes). A condition toutefois qu'une forte baisse des prix intervienne. Sur le marché européen, l'écart entre banane biologique et banane non biologique varie entre 20 et 50 %.

La banane du commerce équitable

Bien qu'il ne fasse pas l'objet d'un cahier des charges officiel, comme c'est le cas pour l'agriculture biologique, le commerce équitable recouvre des critères sociaux, environnementaux et économiques certains. Le principe du commerce équitable est né en 1964 avec une des toutes premières conférences des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il se base sur quatre critères : achat direct au producteur chaque fois que possible, prix équitable permettant des conditions de vie décentes, possibilité de préfinancement pour le producteur, contractualisation sur le long terme entre les partenaires du Nord et du Sud. Le commerce équitable a démarré dans les années 60 avec les produits artisanaux et comprend maintenant le café, le thé, le cacao, les fruits secs, le miel, les bananes, le vin, le riz...

Schématiquement, il existe quatre types d'acteurs dans la filière du commerce équitable :

- les groupements de producteurs,
- les importateurs avec deux types de circuits, les centrales d'achat créées par le commerce équitable, telles que GEPA en Allemagne, et les importateurs conventionnels,
- les points de vente : Magasins du Monde (3 000 en Europe), Artisans du Monde (en France), Bio et Nature, ventes sur catalogue, détaillants traditionnels,
- les organismes de certification. Dans les années 80, trois labels sont apparus: Fair Trade Mark, qu'on trouve en Irlande et en Grande-Bretagne, TransFair, très connu en

Allemagne, en Autriche, en Italie, au Luxembourg, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon et Max Havelaar pour la France, le Danemark, la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique. Depuis 1996, ces trois labels sont fédérés au niveau européen par la Fédération des Organisations de Labellisation (FLO), qui gère par produit les registres internationaux des producteurs et des importateurs.

Les premières ventes de banane Fair Trade remontent aux années 70, par le canal d'organisations suisses et hollandaises, mais le concept de commerce équitable ne s'est vraiment développé que ces dernières années et ce n'est que depuis 1996/1997 que la banane Fair Trade s'est positionnée sur le marché européen.

Les contrats sont à moyen ou long terme, minimum 1 an.

D'après la FAO, 17 366 tonnes de banane du commerce équitable ont été importées en Europe occidentale en 1998.

Agrofair, entreprise mixte formée par des producteurs et par une organisation non gouvernementale des Pays-Bas (Solidaridad), assure plus de 60 % des importations de banane du commerce équitable en Europe. Les principaux fournisseurs sont des coopératives agricoles en Equateur, en République Dominicaine et au Costa Rica, et une exploitation privée au Ghana. Le prix de détail de la banane du commerce équitable est en moyenne supérieur de 20 % à celui de la banane conventionnelle, sauf en Suisse où aucune différence de prix n'existe entre les deux types de produit.

Les perspectives paraissent favorables. D'après une enquête d'opinion menée en 1997 à la demande de la Commission européenne, au moins 10 % des consommateurs de la Communauté achèteraient des bananes du commerce équitable si le prix était comparable à celui des bananes conventionnelles et 7,5 % d'entre eux si la différence de prix était de 10 %, les pays du Nord de l'Europe étant plus sensibles à ce type de produit que ceux du Sud. Ces pourcentages correspondent à des volumes de respectivement 400 000 et 300 000 tonnes. Dans l'état actuel de la réglementation internationale, il est impossible de discriminer sur le plan de l'accès à un marché sur le seul mode de production. Des groupes de pression souhaiteraient que l'UE prenne une initiative dans ce sens, mais l'UE est dans l'impossibilité de le faire. Par contre, sur le modèle de la réglementation biologique, elle peut faire passer le label Fair Trade d'un statut de marque privée à un signe de qualité officiel si une réglementation est prise dans ce sens. Une telle démarche serait un moyen de (1) créer un véritable débat autour du concept même de Fair Trade, (2) travailler à l'élaboration de cahiers des charges ayant un impact certain dont les effets seraient mesurables et vérifiables et qui n'exclurait aucune zone de production (3) écarter les initiatives fondées uniquement sur un travail marketing.

La multinationale Chiquita s'est insérée dans le concept de banane équitable. Certaines de ses plantations sont maintenant certifiées par une organisation écologique nord-américaine, Rain Forest Alliance, sous le label « Eco OK ». Au dire de l'organisme certificateur lui-même, le niveau

BANANE DU COMMERCE EQUITABLE - ESTIMATION DES IMPORTATIONS EN EUROPE OCCIDENTALE (EN TONNES)			
Pays	Label (FLO)	1997	1998
Pays-Bas	Max Havelaar	5 800	5 200
Suisse	Max Havelaar	6 300	7 500
Allemagne	Transfair	-	3 042
Belgique	Max Havelaar	180	849
Danemark	Max Havelaar	230	725
Suède	Rättvisemarkt	-	50
Total		12 510	17 366
Source : FAO			

Tous les producteurs ou groupements de producteurs sont susceptibles d'être certifiés. Les préalables à cette certification sont : contrôle démocratique par les membres du groupement ou de la plantation, liberté syndicale, transparence de la gestion et de l'organisation, redistribution des profits vers les salariés. Il existe en outre des standards écologiques stricts, reconnus au niveau international, mis au point avec les producteurs et les syndicats et basés sur le développement durable de la production. La certification est accordée après l'instruction d'un dossier de demande et des contrôles sur le terrain, avant et après certification, comme dans le cas de la filière biologique. Le prix fob payé au producteur comprend un prix minimum, variant de 6 à 6,75 dollars par caisse de 18,14 kg, assorti d'une prime de 1,75 dollars la caisse, accordée aux groupements de producteurs pour financer les programmes d'amélioration sociale et environnementale. Le paiement est réalisé comptant sur première présentation des documents au départ du bateau.

d'exigence est totalement différent de celui de Max Havelaar. Pour Rain Forest Alliance, le but est d'avoir un impact plus rapide et de manière plus importante grâce à des règles plus souples. Cette démarche est souvent critiquée.

Les filières « qualité »

Les initiatives dans ce domaine sont très rares. En France, Pomona est l'importateur-mûrisseur qui a le plus développé d'initiatives dans ce sens. En 1998, allié au distributeur Carrefour et à des producteurs aux Antilles françaises dans une démarche tripartite, cette action visait à participer au développement économique de la région productrice, à inciter les producteurs à développer des techniques culturales préservant l'environnement, à garantir la sûreté du consommateur avec un produit sain, ainsi qu'un juste prix et un travail de partenariat en transparence. En magasin, l'information passait par une communication sur l'origine, les qualités nutritives du fruit, ses différents degrés de coloration et sa conservation. D'autres initiatives sont actuellement menées dans le domaine du goût avec des producteurs aux Canaries.

Les démarches marketing

Les autres démarches qui visent à segmenter ce marché monolithique relèvent du domaine du marketing : banane junior, banane RHF, prépacking, emballage sous A/C, etc.

Les freins au développement

Actuellement, ces démarches se traduisent par moins de 50 000 tonnes à l'importation contre plus de 13 millions de tonnes pour la banane conventionnelle. Autant dire une goutte d'eau dans la mer. Pourquoi, outre le fait qu'elles sont très récentes ? En premier lieu, en raison même de la structure du commerce bananier, ensuite, pour des questions liées à la nature spécifique de la démarche.

Le commerce bananier

- C'est une filière industrielle lourde, très structurée autour d'une seule variété, dominée par les transnationales.
- La banane est un produit de base. On ne constate pas de baisse sensible de la consommation. L'évolution du marché international est très favorable en terme de volumes exportés. Le besoin ne se fait donc

pas sentir d'une modification des modes de production et des structures existantes.

- Les règles internationales interdisent l'adoption de traitements commerciaux préférentiels pour un même produit sur le seul argument de son mode de production.

La banane biologique

De nombreuses contraintes existent au niveau de la production et de l'exportation :

- Prévalence de la cercosporiose noire dans de nombreux pays producteurs.
- Nécessité du maintien de la fertilité des sols.
- Nécessité de réorganiser le système d'exploitation agricole en cas de réorientation vers la production biologique.
- Nécessité d'assurer un courant régulier d'approvisionnement pour satisfaire la grande distribution.
- Manque d'homogénéité entre pays importateurs au niveau des normes relatives aux produits biologiques.

La banane du commerce équitable

Les contraintes portent sur :

- la qualité : elle doit être identique à celle des bananes conventionnelles de premier choix,
- le transport : des volumes importants trouveront-ils place sur les navires assurant l'acheminement de la banane traditionnelle ?
- les prix : l'instabilité du prix de la banane sur les marchés de détail peut être pénalisante du fait que les importateurs alternatifs garantissent un prix d'achat minimum à leurs fournisseurs,
- la législation : dans le cadre de l'actuelle Organisation commune des marchés de la banane de l'UE, la nécessité d'acheter des licences d'importation est vivement critiquée par les opérateurs du commerce équitable.

Faut-il les encourager ?

Sur un marché international de plus en plus déréglementé sous l'effet des Etats-Unis et de certaines origines latino-américaines, de telles démarches peuvent apporter des solutions.

Pour certaines origines — communautaires et ACP notamment —, la sélection par la compétitivité n'est guère envisageable : il est par exemple difficile

d'abaisser les coûts de production dans les sites insulaires et, dans tous les cas, impossible de suivre les rythmes de gain de compétitivité des concurrents africains ou latino-américains. Or, ce sont ces origines que la mondialisation fragilise plus particulièrement. On peut estimer l'approvisionnement européen à 4 millions de tonnes. Sur ce volume, les fournisseurs fragiles représentent plus de 1 million de tonnes.

L'innovation est une solution. Elle passe par :

- le développement de nouvelles variétés (variétés résistantes aux maladies, variétés attractives pour le consommateur, etc.),
- le développement des productions respectueuses de l'environnement,
- le développement de nouveaux types de marketing (traçabilité, certification produit, certification origine, etc).

Dans bien des cas, le travail au champ est d'ores et déjà réalisé. Il faut parfois « simplement » le faire savoir, comme c'est le cas pour le concept du Commerce équitable, pour la banane de montagne, etc.

Dans chaque cas, l'élaboration d'un cahier des charges très détaillé impliquant de façon concrète, de l'amont vers l'aval et de l'aval vers l'amont, tous les acteurs de la filière, est indispensable ●

D'après des présentations de D. Loeillet, Cirad-flhor et S.Pare, Max Havelaar

Construction et évaluation d'itinéraires techniques : l'exemple Qualitom

Le but du programme Qualitom est de fournir aux agriculteurs des outils et des méthodes qui puissent aider à conduire la culture de tomate pour l'industrie (concentré) dans des conditions variées en vue de satisfaire tous les objectifs suivants :

- Obtenir un rendement donné de tomate de bonne qualité marchande et saine (teneur en matière sèche, pH donné, absence de produits chimiques nuisibles à la santé humaine) pour la production de concentré.
- Réduire l'usage de composés chimiques pour

la protection de la culture.

- Eviter le lessivage de nitrate dans le sol.
- Réduire les coûts de production.

On définit un itinéraire technique et les règles de décision qui en découlent.

A partir de cette définition, une recherche est conduite pour construire un modèle valable dans une large gamme de contraintes. Cette construction a conduit à définir une centaine de règles et sous-règles, certaines d'entre elles ayant été informatisées. Le modèle est testé depuis 1997 par dix partenaires scientifiques situés dans cinq pays de l'Union européenne et travaillant sur dix sites de production. Des observations sont réalisées à différents stades de la culture pour vérifier si les prévisions de comportement du milieu et de la culture ont été réalisées. En outre, sur chaque site, l'expertise locale est prise en compte et confrontée au modèle ●

D'après une présentation de Y. Dumas, INRA

Prévision du rendement : le modèle Tompousse

Ce modèle de prévision du rendement a été conçu pour être utilisé dans les exploitations agricoles et pour apporter une aide dans le choix des itinéraires techniques sur la culture de tomate sous serre.

Ses utilisations sont de deux ordres :

- D'une part, il permet aux serristes de comparer le rendement de leur propre culture avec le rendement potentiel estimé par le logiciel (aucun facteur limitant — maladies, disponibilités en eau ou en sels minéraux — n'est pris en compte) et d'en faire une analyse critique. Il permet également de définir de façon conjointe plusieurs choix de culture, tels que densité de plantation initiale, augmentation de densité en cours de culture, consignes de taille des bouquets floraux.
- D'autre part, il peut être utilisé par les organisations de producteurs afin de prévoir les quantités récoltées pour organiser la commercialisation ●

D'après une présentation de M. Navarrete, INRA